



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 04 mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 28 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Cécile ARNAUD, Michèle ROJAS, Sandrine BOSCARO, Patrick GUIGNIER, Frédéric MAUGIRON.

Excusé : Stéphane TONIZZO pouvoir à Valérie CHALLON

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_07_04052026

Adoption du règlement intérieur des instances de la commande publique

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la bonne gestion des procédures de commande publique constitue un enjeu majeur pour la transparence, l'égalité de traitement des candidats et la bonne utilisation des deniers publics.

Elle rappelle que la réglementation en matière de commande publique laisse aux pouvoirs adjudicateurs une marge de manœuvre pour définir leurs propres règles internes, dans le respect des principes fondamentaux.

Le projet de règlement intérieur a été transmis aux membres du Conseil municipal en amont de la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le règlement intérieur des instances de la commande publique, annexé à la présente délibération,

CHARGE le Maire de veiller à la mise en œuvre et au respect des dispositions du présent règlement, ainsi qu'à sa diffusion auprès des services concernés. Toute modification ultérieure fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil municipal.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR



*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 06 mai 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.*

Le Maire
Valérie CHALLON

